La Police municipale s’équipe d’une caméra piéton : un outil au service de la sécurité et de la transparence

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune
ale d’une caméra piétons,
ur (Code de la sécurité intérieure,

Ce dispositif, porté de manière visible par l’agent lors de ses interventions, permet d’enregistrer des images et du son dans le respect strict de la vie privée et des libertés individuelles. L’utilisation de la caméra piéton répond à plusieurs objectifs :

- prévenir les incidents,
- apaiser les situations conflictuelles,
- protéger les agents et les administrés,
- et constituer, le cas échéant, des éléments de preuve en cas de litige.

L’enregistrement n’est déclenché qu’en cas de nécessité, après information des personnes concernées. Les données collectées sont sécurisées, conservées pour une durée strictement encadrée par la loi, et leur accès est réservé aux seules personnes habilitées.

Ce nouvel équipement s’inscrit dans une démarche de modernisation des moyens de la Police Municipale et de renforcement du lien de confiance avec la population. Il contribue à garantir la transparence des interventions et la protection de chacun.

Contact

Pour toute question sur ce dispositif, vous pouvez contacter la Police municipale

- au 06 08 58 67 70
- par courriel à police@aso95.fr